



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 31 octobre 2023

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Dans le courrier cosigné par vos collègues parlementaire bretons, en date du 10 octobre, vous exprimez vos préoccupations quant à la situation financière préoccupante des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Je tiens à vous assurer de mon entière mobilisation sur les défis auxquels le secteur est confronté. Je souhaite vous informer des mesures mises en place et des engagements pris par l'État pour soutenir les EHPAD et assurer la qualité et la sécurité des personnes âgées.

Nous le savons, les difficultés financières des EHPAD sont principalement liées à trois facteurs majeurs : la crise sanitaire, la crise de l'image des EHPAD suite à l'affaire ORPEA et enfin l'inflation, ayant impliqué une hausse des coûts généraux. En dépit d'un contexte contraint, l'État s'est engagé de manière significative pour soutenir les personnes âgées et les EHPAD.

L'Etat a réalisé un effort financier historique en faveur du grand âge : les dépenses dans ce domaine augmenteront de 10 milliards d'euros sur cinq ans pour atteindre 45 milliards d'euros en 2027.

Ces investissements se traduiront par :

- une augmentation de 1 milliard d'euros pour l'aide à domicile ;
- plus de 700 millions d'euros pour renforcer les soins à domicile ;
- l'inscription de 50 000 Équivalents Temps Plein (ETP) dans la trajectoire financière des finances publiques, pour un coût total de 2,6 milliards d'euros ;
- un plan d'aide à l'investissement dans le secteur médico-social de 2,1 milliards d'euros sur la période 2021-2025 dans le cadre du Ségur de la Santé.

En ce qui concerne spécifiquement les EHPAD, les dotations allouées par la branche autonomie s'élèveront à 13 milliards d'euros dès 2023. À horizon 2026, les crédits supplémentaires atteindront 1,2 milliard d'euros, soit une augmentation d'environ 10%.

L'État a également mis en place plusieurs mesures de court terme pour aider les EHPAD à faire face à l'inflation et aux autres défis immédiats, avec notamment la mise en place d'une délégation exceptionnelle de 440 millions d'euros en fin de gestion 2022, dont 100 millions d'euros dédiés à la lutte contre l'inflation. Pour rappel, l'extension du bouclier tarifaire sur les dépenses d'électricité et de gaz aux EHPAD, avec un effet rétroactif à juillet 2022 et également une augmentation de 5,1% des moyens consacrés aux EHPAD ont été intégrés dans les récentes lois budgétaires.

Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont également été mobilisées pour assurer un suivi rapproché des EHPAD en difficulté financière, avec un doublement, voire un triplement, de leurs crédits non reconductibles selon les territoires.

Un fonds de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros a été mis en place pour 2023, afin d'aider les établissements et services médico-sociaux du grand âge en difficulté. Ce fonds sera alloué par une commission dédiée, mise en place dans chaque département depuis septembre sous le pilotage des ARS et en coordination étroite avec les Présidents des Conseils départementaux.

Nous sommes conscients que, au-delà des mesures immédiates, des réponses aux problèmes structurels sont nécessaires. Un groupe de travail a été lancé pour réfléchir au modèle économique des EHPAD, en concertation avec l'ensemble des acteurs. Au-delà de la fusion des sections soins et dépendance du budget des EHPAD, rendue possible en expérimentation, il interrogera l'amélioration du recours au tarif « global » et l'évolution de l'offre en EHPAD.

Tél. 01 40 56 60 00
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Depuis ma nomination au ministère des Solidarités et des Familles, j'ai souhaité travailler de concert avec tous les élus locaux et acteurs concernés, afin d'apporter des solutions pérennes et assurer la viabilité financière des EHPAD, tout en maintenant un niveau élevé de qualité de service pour les personnes âgées.

La Bretagne rencontre un besoin de soutien accru en raison de décisions historiques spécifiques à votre région. La présence en nombre d'EHPAD publics, directement administrés par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les municipalités, témoigne de la forte volonté régionale de maintenir un service public étendu en matière de prise en charge de la dépendance. Le financement des EHPAD étant une compétence partagée, je souhaite que l'Etat et les départements agissent ensemble.

Les présidents des départements bretons ont pris des engagements : revalorisation des tarifs journaliers, fourniture d'aides exceptionnelles et augmentation des salaires du personnel. Ce modèle unique et ces engagements pris à l'échelle locale méritent un soutien renforcé de la part de l'État, au-delà des 100 millions d'euros déjà alloués à l'échelle nationale.

Mon équipe et moi-même sommes en lien constant avec les présidents de vos quatre départements ainsi que les maires qui m'ont directement sollicitée. Par ailleurs, je m'engage auprès de vous à visiter l'ensemble de vos départements bretons d'ici la fin du premier trimestre 2024.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous assure de mon engagement constant en faveur du bien-être des personnes âgées et du soutien aux EHPAD.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de mes salutations distinguées.

Comptez sur mon total engagement
et ma totale disponibilité.

Bien à vous,

Aurore BERGÉ

